



Bienvenue à Corronsac

Vous arrivez à Corronsac, n'hésitez pas à venir à l'accueil de la mairie pour prendre contact.

Dès votre arrivée, vous devrez effectuer les démarches administratives suivantes :

Changement d'adresse sur le certificat d'immatriculation (carte grise)

Inscription sur les listes électorales

Autres formalités à accomplir en mairie :

Actes d'état civil

Attestations d'accueil

Recensement service national : tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, dans les 3 mois suivants leur 16^e anniversaire, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille de leurs parents.

Pour information : la mairie de Corronsac n'est pas équipée pour recevoir les dossiers de passeports ni de carte nationale d'identité, mais tient à votre disposition la liste des mairies du secteur auxquelles vous pouvez vous adresser.

Démarches d'urbanisme

Toutes réalisations et ou modifications d'une construction font l'objet d'une demande administrative **à déposer en Mairie.**

Permis de construire ou d'aménager (cerfa n°130409*03)

Permis de construire d'une maison individuelle (cerfa n°13406*03)

Déclaration Préalable (Clôture, piscine, abri jardin, véranda, modifications de façades....)
(Cerfa n° 13703*03 ou 13404*03).....

Tous ces formulaires administratifs sont disponibles sur le site [Service-public.fr](https://www.service-public.fr) et les informations cadastrales sont éditables sur [cadastre.gouv.fr](https://www.cadastre.gouv.fr)

Le règlement d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune (PLU) est consultable à la Mairie.